



Audition de sourds et dialogues à l'aveugle

Les représentants en CDAS SOLIDAIRES, CGT, FO Finances et Douane se sont réunis ce jour pour préparer l'audition des candidats au poste de délégué des services sociaux de Savoie. La CFTC n'a pas souhaité s'associer à cette réunion.

Avant l'ouverture du CDAS nous avons lu la motion ci-jointe indiquant que nous maintenions notre position formulée lors du CDAS du 22/11/2018.

Le président a ensuite souhaité s'exprimer :

« je vois que vous avez des positions bien tranchées et que vous campez sur vos principes. Je pensais que vous alliez au moins auditionner les candidats de la Savoie.

Je pensais que nous pourrions trouver un terrain d'entente pour transmettre une proposition au secrétariat général.

Il n'y a pas que le secrétariat général, je vous considère aussi responsables de la panne de l'action sociale en Savoie et je peux vous assurer que je vais communiquer tous azimuts en ce sens.

Je me considère incompetent dans la mise en œuvre de l'action sociale en Savoie et je vais demander la fusion avec un autre département ».

Nous quittons la salle, la CFTC reste.

Ces propos méprisants et prononcés sous le coup de la colère sont-ils dignes d'un président de CDAS ?

Conscients de l'impact de notre décision, nous regrettons vivement la situation et rappelons que les représentants du personnel sont là pour faire respecter les droits des agents et la bonne application des textes.

Soucieux de l'intérêt de tous les agents, dès à présent, nous répondons favorablement à l'invitation de participer à un CDAS le 2 juillet prochain. Nous adressons même des points complémentaires à l'ordre du jour annoncé. Nous rappelons que la présence du délégué n'est pas nécessaire pour qu'un CDAS se tienne.